



**MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE L'UNION AFRICAINE
POUR LES ELECTIONS LÉGISLATIVES
DU 04 JUIN 2023 EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU**

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE

Bissau, le 06 JUIN 2023

I- INTRODUCTION

Sur invitation du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau, le Président de la Commission de l'Union Africaine (CUA), Son Excellence Monsieur Moussa Faki MAHAMAT a dépêché une Mission d'Observation Électorale de l'Union Africaine (MOEUA), sur proposition du Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité de l'Union Africaine (CAPPS/UA) SEM. l'Ambassadeur Bankole ADEOYE. Le CAPPS/UA a bien voulu rehausser de sa présence effective la Mission. La MOEUA était dirigée par S.E.M Joaquim Alberto CHISSANO, ancien Président de la République de Mozambique. Elle était aussi appuyée par SEM. Ovidio Manuel Barbosa PEQUENO, Représentant Spécial et Chef du Bureau de l'UA en République de Guinée-Bissau.

La Mission a pour vocation principale conformément à son mandat de mener une observation électorale objective, impartiale et pertinente assortie de recommandations constructives pro-démocratiques visant à renforcer davantage l'organisation des prochaines élections. Mais aussi de concourir davantage à la promotion de la consolidation de la Démocratie Pluraliste et l'Etat de Droit en République de Guinée-Bissau.

La Mission comprend : 40 Observateurs de Court-Terme (OCT) africains originaires des 21 États africains suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Ethiopie, Ghana, Guinée Equatoriale, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, République Démocratique du Congo (RDC), République Centrafricaine (RCA), République Togolaise, Tchad, Zambie et Zimbabwe. Elle est constituée d'éminentes personnalités et d'Experts du continent à savoir : des Diplomates accrédités auprès de l'Union Africaine à Addis-Abéba, de Députés et Staff du Parlement Panafricain (PAP), des Membres de l'Equipe de Coordination de l'Unité Démocratie et Election et du Département des Affaires Politiques, Paix et Sécurité de l'Union Africaine (DAPPS/UA), de Responsables d'Organes de Gestion des Elections (OGE) ; d'Universitaires, d'Experts Indépendants spécialisés dans l'administration, l'assistance et l'observation électorale ainsi que des Membres d'Organisations de la Société Civile (OSC) et de la Jeunesse d'Afrique. La Mission est coordonnée par une équipe de l'Unité Démocratie et Elections du DAPPS/UA. La Mission y séjournera du 29 Mai au 08 Juin 2023.

Cette MOEUA fait suite à la Mission d'Evaluation Préélectorale qui avait été déployée dans ce pays du 11 au 19 décembre 2022 afin d'évaluer la situation sociopolitique en vue de son déploiement lors de ces scrutins.

La Mission a rencontré les parties prenantes nationales, les membres de la Communauté internationale accrédités ainsi que des Missions d'Observation Electorale internes et externes déployées dans cet Etat en vue d'observer le scrutin pour échanger sur l'évolution du processus électoral et de la situation politique.

La Mission a pu suivre la fin de la campagne électorale, le silence électoral notamment la veille du scrutin et le vote des électeurs suivi du dépouillement des urnes et l'affichage des résultats.



La Mission avait déployé dix-sept (17) équipes de binôme et trinôme dont une dans chacune des huit (08) régions de la République de Guinée-Bissau : Bafatá, Biombo, Bolama-Bijagos, Cacheu, Gabu, Oio, Quinara et Tombali et sept (07) équipes dans le Secteur Autonome de Bissau.

Tout au long de la journée électorale, la MOEUA a pu observer : 274 Bureaux de Vote (B.V.) dont 142 soit 58% en milieu urbain et 132 B.V. soit 42% en zone rurale.

Cette Déclaration Préliminaire de la MOEUA sera suivie d'un Rapport Final plus détaillé assorti de recommandations en tenant compte des observations recueillies sur l'ensemble du processus électoral afin de mieux renforcer davantage la consolidation démocratique ainsi que la paix et l'unité nationales.

II- OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

La Mission concourt à la bonne tenue du scrutin en ce sens qu'elle veille conformément à son mandat à s'assurer de sa conformité au cadre légal national et aux standards internationaux et continentaux voire régionaux pertinents, notamment : l'Acte Constitutif de l'OUA et celui de l'UA, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Charte des Nations Unies (CNU), le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale des Elections (POIE), la Charte Africaine pour la Démocratie, les Élections et la Gouvernance (CADEG), les Déclaration de l'OUA/UA sur les Principes régissant les Élections démocratiques en Afrique, les Déclarations d'Accra et de Malabo sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement ; les Directives de l'Union Africaine pour les Missions d'Observation et de Suivi des Élections, la Vision 2030 de l'institution continentale ainsi que l'Aspiration 3 de l'Agenda 2063 de l'UA.

La Mission vise à induire davantage la consolidation des acquis démocratiques et concourir à la bonne conduite pacifique et régulière des élections. En effet, l'élection des gouvernants par la libre expression du suffrage universel incarné par le Peuple Souverain via les électrices et électeurs constitue la source primordiale ontologique de la légitimation du pouvoir démocratique dans les États contemporains. Dans ce sillage, la MOEUA vise à renforcer le déroulement du scrutin comme le fait toujours l'Union Africaine dans ses États membres.

Cette Déclaration Préliminaire se fonde principalement sur les observations empiriques objectives, neutres, indépendantes et impartiales faites par les Experts de la Mission durant la période électorale couverte par les OCT sur la fin de la campagne électorale et le jour du scrutin. Elle tient également compte des échanges que la Mission a eu avec les parties prenantes internes et externes ainsi que les résultats affinés issus de l'analyse des formulaires du jour du scrutin. Ce sont ces éléments importants qui servent de base à la rédaction de cette présente Déclaration.

III- CONTEXTE POLITIQUE DES ELECTIONS

L'élection a eu lieu dans un environnement général pacifique sous fond de clivages politiques entre les parties prenantes du processus électoral. En effet, le blocage du bon fonctionnement de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) pour désigner à temps les nouveaux membres de la Commission Nationale Electorale (CNE) corrélé à sa dissolution par le Président de la République, a eu un impact sur le système politique.



En outre, la tentative de coup d'Etat raté contre le Chef de l'Etat a davantage renforcé la méfiance entre les acteurs sur l'échiquier national.

Il s'y ajoute, la nomination du Président de la CNE au poste de Président du Tribunal Suprême de Justice et son remplacement par intérim par le Secrétaire Exécutif de la CNE à la présidence de cette Organe de Gestion des Elections (OGE).

Dans ce contexte, la crispation politique s'est renforcée mais néanmoins des consultations ont eu lieu sous l'égide du Président de l'ANP sur demande du Président de la République. Face au dissensus constant, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les acteurs internationaux se sont mobilisés pour concourir à transcender la crise politique. L'implication primordiale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) appuyée par l'Union Africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) a permis de la juguler pour aller aux élections du 04 Juin 2023. Cette implication régionale et internationale salutaire a permis aux acteurs politiques nationaux et aux OGE de s'accorder sur la nécessité de tenir le scrutin en partant d'un consensus global sur les règles du jeu. La décision N° 01/2023 rendue par le tribunal suprême de justice du 08 mai 2023 sur saisine conforte la légalité de la CNE ainsi que la position du président de l'ANP à remplacer son équipe intérimaire pendant la période de dissolution du Parlement.

Dans cet élan de décrispation, un Code de Bonne Conduite a été signé par la majorité des acteurs politiques.

Cependant, à la suite de cela, des récriminations sont encore notées par la MOEUA lors de ses rencontres avec les parties prenantes du processus électoral mais sans déboucher sur un boycott de celui-ci. Ce qui dénote un engagement politique pour faire en sorte de suivre la voie de la paix démocratique et des recours légaux et légitimes pour accéder au pouvoir pour l'opposition ou le conserver le cas échéant pour la majorité.

En outre, l'élection s'est tenue dans un contexte géopolitique et socioéconomique complexe du fait tout d'abord des répercussions globales de la crise de la pandémie de la COVID-19 et le conflit ukrainien qui ont impacté la compétitivité de l'économie nationale. Malgré cette conjoncture globale et ses répercussions internes, les acteurs politiques ont convenu d'aller aux élections de manière pacifique. Le Président de la République a ainsi convoqué le corps électoral pour le 04 juin 2023 et cela après avoir fait quelques reports de la date du scrutin courant 2022. Dans cette optique, 20 partis politiques et deux (02) Coalitions sont en lice afin de briguer le suffrage de leurs concitoyens.

Durant son séjour en République de Guinée-Bissau, la Mission n'a noté aucun incident majeur porté à sa connaissance ou observé par ses OCT. Ce qui dénote un gage de maturité politique du Peuple et des acteurs Bissau-Guinéens.

IV- ACTIVITES DE LA MISSION

La Mission a rencontré les personnalités et institutions nationales et internationales pertinentes suivantes :

- le Président de la République ;
- la Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et des Communautés ;
- le Ministre de l'Administration Territoriale et Locale ;

- le Président du Tribunal Suprême de Justice ;
- les Représentants des Organes de Gestion des Elections (OGE) notamment : la Commission Nationale Electorale (CNE) ; la Direction Générale de l'Administration Territoriale et d'Administration des Elections (GTAPE) et le Conseil de la Communication Sociale (CCS) ;
- la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ;
- les partis politiques et les coalitions de la majorité et de l'opposition en lice ;
- les Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant dans le domaine électoral notamment : la Cellule de Monitoring pour les Elections en Guinée Bissau ;
- ainsi que les Représentants internationaux résidants, à savoir : le Représentant de la CEDEAO ; la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) ; l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ; le G7+ ; et enfin,
- le Système des Nations Unies (SNU) dont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

V- FINANCEMENT DE L'ELECTION :

La République de Guinée-Bissau a créé un Fonds pour la Démocratie avec lequel elle a financé une partie du processus électoral. Néanmoins, elle a été assistée par la Communauté Internationale notamment les Etats amis et le Système des Nations Unies (SNU) dont le Trust Fund géré par le PNUD. Cependant, le financement public des partis politiques et candidats n'a pas été possible et cela a créé des crispations de certaines entités politiques rencontrées par la Mission.

VI- DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

La campagne électorale s'est déroulée du 13 Mai au 02 Juin 2023 dans un climat global pacifique dans la quasi-totalité du pays conformément aux dispositions pertinentes des Articles 28 à 34 du Titre III de la Loi N° 10/2013 du 25 Septembre pour l'élection à la Présidence de la République et à l'ANP. Le 03 Mai a correspondu au silence électoral qui a été respecté par l'ensemble des candidats, partis et coalitions en lice. Les partis politiques ainsi que les coalitions ont procédé par diverses stratégies pour mobiliser les électrices et électeurs à voter en leur faveur. Des émissions, débats, porte-à-porte, caravanes, meetings, affiches et répartition équitable du temps d'antenne de dix (10) minutes à la radio et de cinq (05) minutes à la télévision publique, a été noté par la Mission. L'ordre de passage journalier des candidats des partis et coalitions en compétition durant la campagne électorale a été déterminé par tirage au sort publié au journal officiel. Ce qui constitue une avancée démocratique saluée par la Mission.

Dans ce contexte, le CCS a veillé au respect des normes d'éthique et de déontologie des journalistes et médias couvrant la campagne électorale. Les acteurs ont signé le Code de Bonne Conduite susmentionné et ceci a contribué dans la plupart d'entre eux à ce qu'elle se soit déroulée dans la paix.

Cependant, la Mission a été saisie du retard accumulé pour la livraison des matériels électoraux de la Coalition PAI TERA RANKA en vue de la campagne électorale qui aurait été bloqué dans un État voisin. Un Courrier lui a été remis en ce sens par cette coalition.

La Mission a conseillé les acteurs à rester calme et fair-play et elle les a exhorté à promouvoir la démocratie et l'unité nationale ainsi que les voies de recours légaux en cas de contestations éventuelles en toutes circonstances.

VII- OBSERVATIONS PERTINENTES DU SCRUTIN LE JOUR DU VOTE

Cette année, le Fichier Électoral National (FEN) a été complètement novateur avec un nouveau système d'enrôlement mis en place suite à sa refonte totale. Il compte : 434.009 électeurs inscrits soit 48,56% contre 459.609 électrices inscrites soit 51,44%. Ce qui fait un net global de : 893.618 électeurs. Les électeurs nationaux établis dans le pays représentaient : 844.087 inscrits dont 411.828 hommes et 445.974 femmes. Ce qui implique une plus forte représentation féminine parmi les inscrits dans le FEN. En outre, la MOEUA a noté qu'entre les dernières législatives de 2019 et celles de cette année, il y a eu une nette progression du nombre des inscrits à l'intérieur du pays avec une progression nette de dix-pour-cent (10%) soit 82.411 électeurs dénombrés en plus sur le nouveau FEN comparé aux 761.676 inscrits il y a cinq (05) ans.

Par ailleurs, le nombre total des Bureaux de Vote (BV) a connu une augmentation nette consécutive en passant de 3.134 BV en 2019 à 3.529 BV en 2023 soit une hausse de douze-pour-cent (12%).

Cette année, en plus des votants nationaux, le nombre des électeurs inscrits dans la diaspora a été aussi significatif. Le vote a concerné pour cette catégorie de citoyens expatriés Bissau Guinéens établis en Afrique et en Europe. En Afrique, il y a eu : 17.922 inscrits dont 11.420 hommes contre 6.502 Femmes répartis dans les Républiques de : Cabo Verde, Gambie, Guinée, Mauritanie et Sénégal. La majorité d'entre eux se situe au Sénégal avec 9.681 électeurs dont 5.566 hommes et 4.115 femmes.

S'agissant de la diaspora établie en Europe, il y a eu : 17.894 inscrits dont 10.761 hommes et 7.133 femmes. La majorité d'entre eux se situe au Portugal avec 7.789 inscrits dont 4.605 hommes et 3.184 femmes.

Les citoyens ayant dix-huit (18) ans et qui sont dotés de leurs droits civils et politiques sont électeurs s'ils le souhaitent et s'ils ont la carte et figurent sur la liste électorale du BV le jour du scrutin. L'inscription sur les listes électorales s'est déroulée du : 10 Novembre 2022 au 25 Février 2023. L'élection s'est tenue le 04 Juin 2023 sans violence de manière pacifique. La Mission a établi les constats majeurs suivants :

- ✓ le vote était ordonné et les BV témoins ont tous ouverts et clôturés le scrutin à l'heure légale soit respectivement à 07H00 et 17H00 conformément à la Loi Electorale ;
- ✓ Sur l'ensemble des BV couverts durant le jour du vote, la MOEUA a noté qu'il y avait : entre 204 et 400 électeurs inscrits en moyenne dans les BV couverts par la Mission ;
- ✓ les électeurs omis sur les listes électorales des BV, bien que détenteurs de cartes d'électeurs, n'ont pas été autorisés à voter dans les zones visitées par les MOEUA ;
- ✓ le personnel électoral était compétent et le matériel électoral disponible en quantité suffisante dans la quasi-totalité des BV visités par la Mission ;
- ✓ les Forces de Défense et de Sécurité Nationales (FDSN) ont fait preuve de professionnalisme et de discrétion sans aucune intrusion dans le processus électoral ;

- ✓ les Missions Internationales d'Observation Électorale accréditées : CEDEAO, CPLP, OIF et,
- ✓ G7+ ainsi que les médias nationaux et internationaux qui ont été accrédités ont couvert le jour du scrutin notamment (la Radio et Télévision de la République de Guinée-Bissau, Radio France Internationale (RFI), la Télévision Portugaise, entre autres).
- ✓ Enfin, les procédures de dépouillement ont été aussi respectés et les délégués des candidats ont reçu copie des Procès-Verbaux (PV) des résultats dans la totalité des BV visités par la Mission.

VIII- CANDIDATS, PARTIS POLITIQUES ET COALITIONS EN LICE

L'Article 10 du Chapitre III portant Capacité Electorale Passive de la Loi N°10/2013 susvisée fixe l'âge électoral à vingt-et-un (21) ans pour être candidat à la députation. L'élection visait à élire les cent-deux (102) députés à l'ANP dont cent (100) au plan national et les deux (02) restants réservés à la Diaspora sont répartis comme suit : un (01) pour l'Afrique et autant pour l'Europe.

Les Articles suivants 11 et 12 fixent les inéligibilités générales et spéciales à l'élection des députés en République de Guinée-Bissau.

Le Tribunal Suprême de Justice reçoit et publie la liste définitive des candidatures conformément aux prescriptions de l'Article 19 de la Loi susvisée.

La Mission a noté qu'il y avait lors de ces législatives vingt (20) partis politiques et deux (02) Coalitions en lice. Il s'agit notamment de : Assemblée du Peuple Uni, Parti Démocrate de Guinée-Bissau (APU PDGB); Alliance Patriotique Révolutionnaire (APR) ; Convergence Démocratique (CD) ; Congrès National Africain (CAN); Convergence pour la Liberté et le Développement de la Guinée-Bissau (COLIDE– GB) ; Front Patriotique National (FREPASNA) ; Mouvement pour l'Alternance Démocratique- Groupe des 15 (MADEM G-15), Mouvement Social-Démocrate (MSD) ; PAPES ; Parti Républicain pour l'Indépendance et le Développement (PRID) ; Parti Social-Démocrate Uni (PUSD) ; Parti des Travailleurs Guinéens (PTG) ; Parti de l'Unité Nationale (PUN) ; Parti PALDG ; Parti Nouveau (PN) ; Parti pour la Démocratie et le Développement - Mouvement Patriotique (PPD-MP) – GUINÉ BOBU ; Parti Manifeste du Peuple (PMP) ; Parti Libéral de Guinée-Bissau (PLGB) et Parti du Renouveau Social (PRS), et enfin, Résistance de Guinée-Bissau – Mouvement Bafata (RGB-Mo).

Les coalitions sont les suivantes : « Coalition Plate-Forme d'Alliance Inclusive – Terra Ranka (PAI) » composée des cinq (05) partis que sont : - Parti Africain de l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC), UM PARA MUDENÇA, Parti Social-Démocrate (PSD), Parti De Convergence Démocratique (PCD) et Mouvement Démocratique Guinéen (MDG) d'une part ; et la « Coalition Parti Démocratique Pour Le Développement (PDD) » composée des deux (02) partis politiques à savoir : le Parti Démocratique pour le Développement (PDD) et le Mouvement Patriotique Guinée Novo (MPGN), d'autre part.

Il y avait cette année 36% des candidates sur les listes électorales tels que déposées au Tribunal Suprême de Justice.

Si la Mission a salué cet effort, elle a noté que les femmes sont souvent placées dans des positions difficilement éligibles. Ce qui implique une meilleure promotion de la parité par tous les acteurs surtout au regard de la mobilisation féminine notée durant le processus électoral et le jour du scrutin en tenant compte du fait qu'elles sont une majorité représentative comme électrices dans le FEN.

IX- LA CONFORMITÉ DU VOTE AUX PROCÉDURES LÉGALES

L'élection des députés de l'ANP est primordialement régie par les dispositions de la Constitution ainsi que la Législation Électorale de la République de Guinée Bissau d'Avril 2014 notamment les Lois :

- ✓ N° 11/2013 du 25 Septembre portant Recensement Electoral ;
- ✓ N° 10/2013 du 25 Septembre pour l'élection à la Présidence de la République et à l'ANP ;
- ✓ N° 12/2013 du 27 Décembre relatif à la Commission Nationale Electorale (CNE) ; et enfin,
- ✓ N° 4/94 du 9 Mars ; entre autres.

X- PROCÉDURES DU VOTE DANS LES BUREAUX DE VOTE

L'élection s'est tenue en conformité avec les procédures légales en vigueur et les standards de l'UA en matière électorale. Le secret du vote a été assuré dans les BV observés. La vérification préalable du doigt des électeurs et leur présence effective sur les listes du BV a été systématiquement observé par le personnel électoral et noté par les OCT de la Mission. Également, l'usage de l'encre indélébile a été observé dans les BV ainsi que la présence des délégués des candidats qui ont pu exercer librement leurs droits durant tout le processus du vote. L'usage de l'isoloir a été systématique. Selon les statistiques découlant de l'observation du scrutin : quatre-vingt-quinze-pour-cent (95%) des urnes étaient très bien scellées en moyenne il y avait entre deux (02) à six (06) scellées selon les BV visités par la Mission. L'existence d'escaliers sans rampes d'accès a été noté dans sept (07) BV et d'autres causes de difficultés d'accès notés dans 17 BV visités par la Mission.

XI- ASSISTANCE AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP, FEMMES ENCEINTES OU ALLAITANTES ET AUX PERSONNES AGÉES

Le personnel électoral ou une personne de leur choix ont apporté une assistance aux électeurs vivant avec un handicap ou à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes âgées, aux femmes enceintes ou allaitantes qui ont voté en priorité dans les BV observés par la Mission.

Si quatre-vingt-dix-neuf-pour-cent (99%) des BV observés étaient accessibles aux votants, il se trouve que tous les BV visités et les urnes étaient placés de façon visible au public. Cependant, la MOEUA n'a pas pu constater l'existence de Bulletins en Brailles pour les mal voyant.

XII- PARTICIPATION DES FEMMES ET JEUNES DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL

Les femmes et les jeunes se sont bien mobilisés le jour du vote. Etant donné qu'ils constituent la majorité du corps électoral, ils ont été très dynamiques tant dans la tenue des BV que dans l'exercice de leurs droits civils et politiques. La Mission a constaté qu'il y avait : 30,56% de Déléguées (femmes) représentant les candidats, partis et coalitions en lice dans les BV visités et 49,09% de femmes parmi les membres du personnel électoral des BV observés.

XIII- SOCIÉTÉ CIVILE

Elle a joué un rôle important tout au long du processus électoral y compris le jour du scrutin.

Elle a rempli un rôle vigile salubre le jour du vote dans l'observation nationale des élections. Elle a publié des minutes du scrutin tenant compte de ses observations sur le terrain. Son action constructive a été saluée par la Mission.

XIV- SÉCURITÉ

Les Forces de Défense et de Sécurité Nationale ont fait preuve de discrétion et de professionnalisme tout au long de la journée électorale. Elles ont contribué au bon déroulement pacifique et ordonné du scrutin sans aucune entrave ou immixtion dans le vote des citoyens.

XV- MÉDIAS

Les Médias nationaux et internationaux ont couvert le déroulement du vote. Le Chef de Mission de la MOEUA a donné des interviews aux journalistes dans le Bureau de vote témoin pour dire son constat préliminaire et salué la maturité des électeurs, délégués et personnels électoraux ainsi que la bonne organisation générale du scrutin par les OGE et le Gouvernement ainsi que l'absence de violence des parties prenantes en lice.

XVI- COMMUNAUTE INTERNATIONALE FACE AU SCRUTIN :

La Mission a noté la présence effective sur le terrain le jour du vote des Missions d'Observation Electorale des Organisations Internationales susmentionnées.

XVII- CONCLUSION

La Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine (MOEUA) salue la maturité politique démocratique du Peuple Bissau Guinéens, le climat global pacifique des élections législatives et les diligences prises par les autorités nationales afin de faciliter le bon déroulement de son Mandat.

La Mission a noté que le personnel électoral, les membres des OGE et les Forces de Défense et de Sécurité Nationale ont fait preuve de sérénité et professionnalisme tout au long du processus électoral y compris le jour du scrutin.



Les procédures de vote ont été respectées tout le long du scrutin de l'ouverture à la clôture des BV visités. Les procès-verbaux des résultats ont été remis aux délégués des partis et coalitions en lice présents sans exclusive.

Tout ceci concourt à la consolidation de la démocratie, la crédibilité du scrutin et par induction à celle l'État de Droit sur le plan national.

La MOEUA salue la bonne collaboration des parties prenantes internes et externes.

XVIII-RECOMMANDATIONS

La MOEUA formule les recommandations suivantes :

Au Gouvernement :

- Poursuivre ses efforts de Dialogue et Réformes consensuelles du Processus électoral pour mieux préserver davantage la sécurité, la stabilité et l'unité nationales gages de la « Paix Démocratique » consubstantielle à tout développement durable inclusif ;
- Renforcer davantage les moyens de la CNE et ouvrir de larges consultations pour transcender les clivages qui cristallisent son action et son fonctionnement en perspective des prochains scrutins ;
- Adopter une loi paritaire plus ambitieuse stimulant la participation féminine et des jeunes soit par l'adoption de listes zébrées soit par celle de quotas bloqués qui leur permet d'être en position éligible en bonne place dans les listes de candidatures des partis et coalitions en lice pour les futurs scrutins.

À la CNE et GTAPE :

- Renforcer le monitoring du personnel électoral des BV ;
- Adopter des mesures paritaires dans la composition des OGE et aussi du personnel électoral conformément aux prescriptions de la Vision 2030, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- Traiter et résoudre la question des électeurs détenteurs des cartes d'électeurs mais qui n'ont pas pu voter faute d'omissions sur les listes électorales de certains BV ;
- Renforcer les moyens financiers et humains afin de stimuler davantage leur capacité opérationnelle pour des scrutins plus inclusifs avec l'introduction de bulletins en braille et l'aménagement de rampes d'accès ainsi que l'adoption d'un Fichier électoral National désagrégé contenant des données précises sur les électeurs inscrits et le type d'handicap pour une meilleure démocratie inclusive participative ;
- Faire en sorte de doter les BV de moyens de protection contre les pluies éventuelles et l'excès de soleil car la plupart des BV visités étaient placés à l'extérieur.

Au CCS :

- Poursuivre son rôle vigile de sensibilisation pour des élections apaisées priorisant le débat programmatique constructif entre les candidats en lice.



À la Société Civile :

- Accroître ses efforts constructifs en matière d'éveil citoyen électoral en faveur d'une adoption intégrale et signature effective du Code de Bonne Conduite par tous les partis et coalitions nationales ;
- Promouvoir encore plus la démocratie participative inclusive et la paix démocratique comme paradigme de modernisation politique.

Aux Partis Politiques, Coalitions et Candidats :

- Renforcer la parité parmi leurs listes de candidatures et leurs déléguées au sein des BV ;
- S'inscrire résolument dans une stratégie constructive consensuelle et progressiste pour transcender les clivages actuels et consolider l'Etat-Nation, la Démocratie et l'Etat de Droit en toutes circonstances ;
- Respecter le choix Souverain du Peuple qui s'exprime par l'expression libre du suffrage universel via l'élection comme source primordiale de la démocratie vectrice de tout pouvoir politique « légal rationnel » au sein de la République ;
- Recourir aux voies légales en cas d'éventuelles contestations et veiller à préserver le dialogue républicain en transcendant les clivages existants par le consensus en priorisant l'Intérêt Supérieur de la Nation.

À l'Union Africaine et la Communauté Internationale :

- Renforcer davantage la coopération internationale avec toutes les parties prenantes du processus électoral de la République de Guinée-Bissau dans ses efforts de résilience nationale afin de mieux faire face aux répercussions de la crise de la COVID-19 et aux dérégulations globales en vue de consolider davantage l'Economie du pays, stimuler et pérenniser les acquis démocratiques et l'Etat de Droit sans lesquels il n'y a point de paix, ni de démocratie ou progrès durables.

Fait à Bissau, le 06 Juin 2023

Pour la Mission,

S.E.M. Joaquim Alberto CHISSANO

Chef de Mission

